

Décembre 2017

Biens communs : changeons notre axe de valeurs !

Le terme « bien commun » sert toutes les causes actuellement. Pourtant, le sens de cette notion est loin d’être simple à saisir, notamment parce que trois approches, certes complémentaires mais néanmoins très différentes, coexistent. L’une d’elle pourrait se révéler particulièrement porteuse en cette période de crise...

Le terme « bien commun » sert toutes les causes actuellement. Pourtant, le sens de cette notion est loin d’être simple à saisir, notamment parce que trois approches, certes complémentaires mais néanmoins très différentes, coexistent. L’une d’elle pourrait se révéler particulièrement porteuse en cette période de crise...

Les crises se multiplient, le système actuel craque de toutes parts. Face à cette débâcle annoncée, on observe que, dans de nombreux champs, des acteurs s’inscrivent dans un mouvement dont la diversité n’a d’égal que la créativité mais qui est partout caractérisé par une approche différente de la gestion de ce qui est considéré comme bien commun. « Bien commun », voilà le mot lancé ! Ailleurs on parlera de *commons*, de biens communs, de communs. La racine de ces différents termes est le mot latin *communis*, qui signifie ce qui est commun, appartient à plusieurs ou à tous. Mais au-delà de cette base, que recouvrent ces termes ? Parle-t-on toujours de la même chose quand on emploie l’expression « bien commun » ? Et puis, comment expliquer le succès contemporain de cette notion ?

Pour aborder ces questions et comprendre pourquoi des interprétations différentes existent, notre « angle d’attaque » sera l’évolution historique du concept, à l’origine de trois conceptions différentes.

La plus ancienne est philosophique et peut être rattachée à la fois à Aristote et à la doctrine sociale de l’Eglise catholique quant à la recherche du bien commun. Une deuxième approche est issue de la recherche d’Elinor Ostrom qui, à la fin du XXe siècle, concentra ses travaux sur les formes d’auto-organisation et d’auto-gouvernance de l’action collective. Enfin, nous envisagerons une approche plus récente de la notion de « biens communs »,

celle des *commoning*, née d’une remise en question fondamentale du modèle marchand actuel.

Ces éléments nous permettront de comprendre en quoi cette question nous concerne, en tant que citoyens et responsables politiques belges. En effet, si chacun doit prendre sa part pour sortir de la crise actuelle, les biens communs constituent une piste à considérer sérieusement...

Petit précis historico-conceptuel

Commençons par un bref rappel des racines historiques du terme « communs », entendus comme ressources. Ceci permettra de comprendre à partir d’où a eu lieu l’élargissement -voire le détournement- de sens, créant progressivement la confusion entre différents mots. Nous nous attacherons aux différentes conceptions dans un second temps.

Historiquement, au Moyen-Age, on emploie en anglais le terme « commons »¹ (les communaux) pour faire référence à une terre gérée collectivement comme pâturage ou prairie. Les conditions de gestion de ces terres variaient d’une communauté à l’autre mais elles étaient toujours clairement établies et l’accès aux terres n’était pas ouvert à tous (ces éléments seront importants pour la suite). Il y avait donc une sorte d’institutionnalisation de cette gestion et ce, un peu partout en Europe. On observe pourtant, dès la fin du Moyen-Age, que cette gestion collective des terres est concurrencée – puis remplacée – par la propriété privée².

¹ Tine de Moor précise qu’on parlait de *Genossenschaften* en Allemand, de *markegenootschappen* ou de *meenten* en Néerlandais, etc. Voir DE MOOR, T., “From common pastures to global commons : a historical perspective on interdisciplinary approaches to

commons”, in *Natures Sciences Sociétés* 19, 2011, p. 424

² Il s’agit du début du mouvement des “enclosures” en Angleterre, qui eut son équivalent ailleurs en Europe.

Depuis les années '60, le terme « communs » n'est plus seulement utilisé pour la terre mais pour toute une série de biens collectifs, y compris virtuels comme l'Internet.

Comment les reconnaître ? Sur la base de la classification économique « classique » des biens (voir tableau ci-dessous en anglais), deux caractéristiques principales peuvent être prêtées aux biens communs : la non-rivalité (leur usage n'entraîne pas de diminution de la quantité disponible pour les autres usagers) et la non-exclusion (il est impossible d'exclure quiconque de leur usage). Mais il importe de nuancer ce propos et de considérer que certaines ressources, qualifiées de biens communs, se trouvent parfois à la frontière avec d'autres catégories, voire relèvent de ces autres catégories. Approfondissons donc ce tableau...

		Rivalry/Subtractability	
		Low	High
Excludability	Low	Public goods	Open access goods/Common pool goods
	High	Club goods Toll goods	Private goods

Fig. 1. Classic economic way of representing different types of goods.

Crédits photo : Created by Peoplecreations - Freepik.com.

Les biens publics (*public goods*) sont ceux que tous peuvent utiliser sans en retirer à d'autres la possibilité d'usage (non-rivalité). Par exemple, on ne peut permettre à certains et pas à d'autres de bénéficier de l'éclairage public dans une rue. Il ne s'agit toutefois pas forcément de biens gérés par l'Etat. Ainsi, la lumière du soleil est-elle disponible pour tous mais n'est pas appropriable. Concernant les ressources communautaires (*common-pool goods*), les poissons en sont un bon exemple. Leurs stocks peuvent être sur-exploités (rivalité) mais il est difficile d'empêcher quelqu'un de pêcher du poisson (exclusion). Tine de Moor précise toutefois que si il existe, en théorie, des biens réellement en

accès libre, c'est peu le cas en pratique³. En effet, pour garder ce même exemple de poissons, les pêcheries sont soumises à des quotas et donc à des limites d'exploitation.

Les biens dits « de club » ou « à péage » (*club goods* ou *toll goods*), comme par exemple la télévision par satellite ou les autoroutes, sont des biens dont il est aisé de refuser l'accès mais dont l'exploitation ne retire rien aux autres. Signalons que les « communs » tels qu'ils existaient historiquement (terre gérées par différentes personnes) se rapprochent de cette catégorie puisque, pour pouvoir exploiter la terre ou le champ, les paysans devaient s'acquitter de certaines obligations, faire partie d'un groupe, en quelque sorte un « club ».

Comme le souligne Tine De Moor, cette catégorisation ne doit pas faire oublier que certaines ressources peuvent appartenir à une « case » ou l'autre en fonction de l'usage ou du type de gestion qui en est fait. Dans la réalité, rien n'est aussi figé que le tableau et il n'y a pas à proprement parler d'attribution « naturelle » de certains biens ou ressources à certaines approches. Certains biens pourraient même se retrouver entre deux cases. L'exemple de l'air est intéressant à cet égard. A priori ressource pouvant être cataloguée comme « bien d'accès direct », l'air fait de plus en plus l'objet d'une gestion attentive, étant donné les risques liés à sa pollution. La création des permis d'émissions de gaz à effets de serre amène donc, en quelque sorte, à une appropriation théorique de cette ressource et à une gestion privée. Un pas plus loin mais dans la même ligne que Ostrom dont il sera question plus loin, Camille Meyer précise que « la reconnaissance de ressources comme « communs » émane de leur gestion collective, en particulier l'implication d'utilisateurs dans la co-production de règles de gestion pour ces ressources partagées »⁴. Des biens comme l'information ou la connaissance se retrouveraient dans la partie gauche du tableau. Plus précisément, Internet n'est pas toujours aussi « accès libre » qu'on pourrait le penser aux premiers abords. Des mots de passe restreignent l'accès à certaines données et il est indispensable de disposer de certains outils pour y accéder.

³ DE MOOR, T., "From common pastures to global commons : a historical perspective on interdisciplinary approaches to commons", in *Natures Sciences Sociétés* 19, 2011, p. 428.

⁴ MEYER, C., *Social Finance and the Commons*, Thèse Défendue à l'Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, 2017, p.43. Traduction personnelle.

Ces précisions terminologiques apportées, voyons à présent trois différentes conceptions de la notion de « bien commun », qui permettront d'encore mieux cerner pourquoi certaines confusions terminologiques peuvent exister, en fonction de la « tradition » à laquelle les uns et les autres se réfèrent.

Approche aristotélicienne et la doctrine sociale de l'Eglise

La première approche, philosophique, est foncièrement liée à la notion de « communauté » et émane de la tradition aristotélicienne et de la doctrine sociale de l'Eglise. Selon ces traditions, les êtres humains sont des êtres sociaux qui satisfont leurs besoins et se développent comme personnes lorsqu'ils sont en contact avec d'autres. Cette notion du bien commun relève donc d'une hypothèse philosophique qui articule relations interpersonnelles et société dans son ensemble : un individu, membre d'une communauté, doit chercher à améliorer sa condition tout en pensant au bien-être de l'humanité tout entière⁵. Pour définir le bien commun, l'Eglise catholique se réfère à l'Encyclique *Mater et magistra* (1961) : « l'ensemble des conditions sociales permettant à la personne d'atteindre mieux et plus facilement son plein épanouissement » (MM 65). Le bien commun, c'est aussi le « bien du 'nous-tu', selon l'expression de Benoît XVI dans l'Encyclique *Caritas in veritate* : « C'est le bien du 'nous-tous', constitué d'individus, de familles et de groupes intermédiaires qui forment une communauté sociale. Ce n'est pas un bien recherché pour lui-même, mais pour les personnes qui font partie de la communauté sociale et qui, en elle seule, peuvent arriver réellement et plus efficacement à leur bien » (CV 7)

L'Eglise catholique estime ainsi qu'un principe central pour servir le bien commun est celui de la destination universelle des biens. En d'autres termes, la propriété n'est légitime que si elle sert un intérêt plus large que celui de l'individu. Cette vision

⁵ MELE, D., « The Firm as a "Community of Persons": A Pillar of Humanistic Business Ethos », in *Journal of Business Ethics*, 106(1), 2012, 89-101.

du bien commun amène donc la notion de coopération, d'altruisme et d'humanisme, à l'opposé de collaborations opportunistes entre humains égoïstes et rationnels.

Le bien commun dont il est question ici est donc abstrait et se situe au niveau d'un objectif noble vers lequel tendre.

L'approche néo-institutionnaliste d'Elinor Ostrom

La conception suivante se situe à un tout autre niveau, celui plus concret des ressources (naturelles ou autres) en tant que telles. Ce sont les travaux de Elinor Ostrom qui, dans les années '90, replacent la question de la gestion des biens communs sous le feu des projecteurs. Couronnées du Prix Nobel d'économie⁶ en 2009, ses recherches visaient à montrer la façon dont diverses communautés du monde entier s'organisent pour gérer en commun des ressources naturelles telles qu'une forêt, un fleuve, etc. L'innovation de son travail est qu'elle ne se concentre plus sur la nature de ressource (qui la définirait comme commun ou non) mais envisage plutôt que c'est son mode de gestion et le cadre institutionnel/réglementaire qui vont l'ériger en commun ou pas.

Pour éviter la surexploitation des ressources, Ostrom a remarqué que les communautés, d'un côté à l'autre du globe, se donnent des normes et des règles similaires qui permettent d'une part de protéger durablement leurs ressources et d'autre part de renforcer les liens sociaux. L'ensemble des cas analysés lui ont permis de définir 8 critères de réussite à la gestion des biens communs: limite et accès clairement définis, règles concordantes, arènes de choix collectif, surveillance, sanctions graduelles, mécanismes de résolution des conflits, droits d'organisation reconnus, unités (de production) imbriquées.

Ce cadre ancré dans la pratique de terrain a amené à remettre totalement en cause la « tragédie des biens communs » du socio-biologiste Garret Hardin,

⁶ En réalité, il s'agit du Prix de Suède en sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel, souvent appelé "Prix Nobel d'Economie".

dont le modèle, développé dans les années '60, avait pourtant fortement marqué la réflexion sur le sujet pendant des décennies. Nous n'entrerons pas ici dans les détails⁷, mais le postulat de Hardin est le suivant : dès lors qu'une ressource est en libre accès, elle ne peut qu'être surexploitée par les utilisateurs, ceux-ci cherchant à y puiser sans limite. L'exemple est celui d'un pâturage commun à tout un village, où chaque éleveur chercherait à mettre toujours plus de bétail puisque les bénéfices liés à l'ajout d'un animal seraient bien supérieurs au prix à payer pour le pâturage. L'intérêt est d'autant plus grand pour chaque éleveur que s'accaparer au maximum la ressource permet d'avoir un avantage sur les autres éleveurs. Rapidement, le champ se transforme alors en terrain inexploitable. Pour Hardin, la seule façon d'éviter ce tragique destin est la reconnaissance de la propriété privée ou le recours à la gestion publique. Mais les travaux d'Ostrom et de nombre d'autres chercheurs ont clairement fait apparaître que « bien commun » ne signifiait pas « ressource en accès libre » ! Ils ont démontré que si au contraire les systèmes de communs sont souvent efficaces, c'est parce qu'ils sont gérés de façon précise, le plus souvent dans le cadre d'une gouvernance participative. Le bien commun émane donc d'une communauté qui l'institutionnalise comme tel et est en même temps institutionnalisée par l'action collective des citoyens. Le lien entre individu et collectivité est ici essentiel. Pour Elinor Ostrom, la gestion d'un bien commun par une communauté peut d'ailleurs se révéler plus efficace que la gestion par l'État⁸.

L'approche des « Commoning »

⁷ HARDIN, G., "The tragedy of the Commons", in *Science*, vol.162, n° 3859, Washington DC, 13 décembre 1968.

⁸ Pour une analyse critique des travaux d'Oström, voir par exemple HARRIBEY, J-M., « Le bien commun est une construction sociale. Apports et limites d'Elinor Ostrom », in *L'Économie politique*, n° 49, janvier 2011, p. 98-112.

⁹ BOLLIER, D., « The Growth of the Commons Paradigm . », in C. Hess, & E. Ostrom (Eds.), *Understanding Knowledge as a Commons: From*

Aujourd'hui, selon David Bollier et d'autres auteurs, nous assistons à l'émergence d'un nouveau « paradigme des communs »⁹. Cette émergence est liée à de nouvelles formes d'organisation de la société civile qui permettent aux citoyens de subvenir à leurs besoins au travers de la collaboration et du partage. Il s'agit donc d'une façon alternative et collective de penser et d'organiser les activités et ce, selon des valeurs, principes et méthodes totalement différents de ceux habituellement mis en œuvre par les états et marchés économiques¹⁰. Cette attention croissante accordée aux biens communs dans notre société traduit sans doute une importante aspiration sociale à ré-inventer nos modèles (notamment économiques) en invoquant plus de solidarité, de coopération et d'action collective. On parle alors de « commoning » pour décrire ce mouvement, cette approche, cette façon d'être qui entend résister aux paradigmes dominants prônant que la seule façon de donner du sens à nos vie réside dans ce que nous achetons/vendons.

La question du langage n'est, à nouveau, pas anodine... Comme le souligne Julie Ristau sur son blog « On the commons »¹¹, si l'on veut parler du fait de simplement acheter des « choses », nos langues usuelles fonctionnent bien. Mais si nous voulons parler du fait d'être en relation avec le monde, de poser des actes écologiques, de reconstruire un environnement détruit, alors nous avons besoin d'apprendre, de penser et de créer de nouveaux mots, des mots d'action. C'est l'idée du mot « commoning » qui amène l'élément social au cœur même de la notion de communs. Il permet d'insister sur la relation qui va inciter chacun à prendre soin de l'autre et de ce qui appartient à tous, à retrouver des traditions oubliées et des pratiques culturelles ancestrales, à inventer et à créer pour une vie meilleure, collectivement. L'éthique derrière ce (contre-)mouvement est

Theory to Practice (pp.27-40), Cambridge, The MIT Press, 2011.

¹⁰ Pour approfondir cette question, voir BOLLIER, D., & HELFRICH, S. (Eds.), *The Wealth of the Commons: A World beyond Market and State*, Levellers Press, Amherst, 2014 ainsi que KLEIN, N., « Reclaiming the Commons. », in *New Left Review*, 9, 2001, pp. 81-89.

¹¹ Julie Ristau. A consulter sur le site "On the commons" : www.onthecommons.org/work/what-commoning-anyway#sthash.rl6ZiwdL.dpbs, consulté le 15/09/2017.

d'émanciper les gens pas seulement de la pauvreté et des opportunités réduites mais aussi des systèmes de gouvernance qui ne leur permettent pas d'avoir une voix et une responsabilité réelles¹².

Les caractéristiques de cette approche radicalement opposée au système actuel, de ce « contre-mouvement » ne sont pas clairement identifiables puisque les formes de ces nouvelles organisations collectives sont très variées.

On l'aura compris, autour de cette notion se cristallisent de nombreux enjeux de natures diverses. En proposant une alternative au modèle marchand et au fonctionnement inhérent à celui-ci, on entre dans un espace nouveau de diffusion de la connaissance, de création du lien social, d'ouverture à la créativité et à l'innovation et ce, dans tous les champs, de l'éducation à la technologie, en passant par l'agriculture, les ressources humaines, etc.

Les exemples concrets se multiplient aujourd'hui: urbanisme P2P, monnaies locales, échange de semences, logiciels libres, ressources éducatives libres, mouvement slow food, mouvement des villes en transition, communs de pêcheries, forêts et terres de culture, etc.

Pour terminer ce point, empruntons à David Bollier sa métaphore de l'ADN pour décrire cette troisième approche des communs :

« Parce que les communs sont un mariage artistique entre le général et le particulier, la métaphore de l'ADN n'est pas usurpée. Les scientifiques vous diront que l'ADN est intentionnellement basique précisément pour que le code de la vie puisse s'adapter aux circonstances locales. L'ADN n'est ni fixé, ni « normatif » en soi. Il est malléable. Il tient compte de la géographie, des conditions météorologiques, de la culture et des pratiques d'une communauté donnée. C'est la raison pour laquelle il n'existe pas un inventaire exhaustif des communs. Les communs sont aussi variés que la vie elle-même »¹³

¹² BOLLIER, D., & HELFRICH, S. (Eds.), *The Wealth of the Commons: A World beyond Market and State*, Levellers Press, Amherst, 2014.

¹³ BOLLIER, D., "Les communs, ADN d'un renouveau de la culture politique", in Etopia, Oikos et Green European Foundation, Les biens communs : comment (co-)gérer ce qui à tous?, Actes du colloque du 9mars 2012, Bruxelles, p. 11.

En conclusion, les « biens communs » pour sortir de la crise ?

Aujourd'hui, la question à laquelle nous faisons face pourrait être la suivante : comment inventer et construire un système fondamentalement nouveau alors que nous sommes dans un modèle s'y opposant de toutes ses forces ? Les initiatives novatrices et créatives sont nombreuses, mais elles ne suffisent pas à changer le paradigme. L'approche des communs, entendue au sens de commoning et nourrie des deux autres conceptions, semble émerger aujourd'hui comme une perspective intéressante pour répondre aux défis actuels. En se présentant comme un processus collectif d'organisation et de production¹⁴, elle apporte un souffle nouveau à l'opposition au néo-libéralisme et peut percoler dans toutes les sphères de la société (et tous les types de société). Elle englobe en effet les questions économiques, culturelles, sociales et permet d'expérimenter un nombre infini de pratiques selon une ligne éthique et philosophique claire. Selon Fournier, « si certaines conditions sont réunies, les communs peuvent devenir des lieux essentiels de redéfinition des relations sociales ainsi que d'invention de modes efficaces et durables de gestion des ressources »¹⁵.

Ne soyons toutefois pas trop naïfs, cette approche est loin d'être simple à mettre en œuvre concrètement. Les tentatives de gestion collective de lieux, comme par exemple le terrain en friche à côté du Parc Josaphat à Bruxelles ou le théâtre Valle (« occupé ») à Rome, montrent que l'investissement des citoyens doit être énorme pour que ce type d'initiatives fonctionne. D'autant que le cadre législatif actuel ne les favorise pas. Les responsables politiques devraient donc s'interroger sur la mise en place d'un cadre réglementaire plus en faveur de ce genre d'initiatives. Plus

¹⁴ FOURNIER, V., "Commoning: on the social organisation of the commons", in *M@n@gement* 16(4), 2013, p.433.

¹⁵ FOURNIER, V., "Commoning: on the social organisation of the commons", in *M@n@gement* 16(4), 2013, p.433.

globalement, une question à se poser devrait être la suivante : comment produire la richesse commune de façon à se protéger du marché et des processus plus classiques de marchandisation ? (valeur d'usage plutôt que la valeur d'échange, et importance des relations et du lien).

Il ne s'agit certes pas de vouloir tout gérer de façon locale, car il est important de tenir compte de la complexité et de gérer chaque ressource en pensant du local au global.

Mais la redéfinition de la prospérité devra passer par les pratiques de différents acteurs, en ce compris les citoyens, puisque les niveaux d'action sont complémentaires.

Auteure :
Laure Malchair